

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

UN CHEQUE DE CAUTION OU UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE EST REQUIS(E) POUR TOUTE LOCATION ET SERA CONSERVE(E) COMME CAUTION

Tout matériel donné en location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Tout matériel pris en location étant numéroté ou marqué devra être restitué avec le même numéro et la même marque. En cas de matériel détérioré, le locataire s'engage à payer la facture qui lui sera présentée et ce en plus du coût de la location. La location du matériel pris est due du jour et heure de la prise de possession jusqu'au jour et heure de restitution, toute journée commencée est due aux prix et conditions affichés publiquement. Un chèque de caution (ou une empreinte de carte bancaire) et une pièce d'identité sera exigé(e) avant la prise du matériel. Le vol et la perte de tout matériel loué sont à la charge du locataire. Le matériel loué est placé sous la garde du locataire qui en assume de ce fait la responsabilité pleine et entière. Le SMIBA – Régie Destination Ballon d'Alsace dégage toute responsabilité en cas d'accident.

HORAIRES DE LOCATION

JOURNEE : 9h00-16h30

½ JOURNEE :

9h00 – 13h00

13h00 – 16h30

Nota : ouverture prolongée à 17H à compter du démarrage des vacances de Février

Attribution de compétences : Pour tout litige quel qu'il soit, seul le tribunal Administratif de Besançon est compétent.

En cas de casse du matériel loué, le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale. Les réparations sont effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client.

Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être payés par le client au prix de remplacement soit l'équivalent du prix de vente TTC moins 15% de vétusté par an depuis la date d'acquisition du matériel par le magasin.

MONTANT DES CAUTIONS DU MATERIEL LOUE

- 175 € pour le pack adulte et les snoocs
- 150 € pour les packs juniors et poussins
- 40 € pour les casques

Autre cas de casse ou vol : Sur devis

SMIBA – Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace
Destination Ballon d'Alsace – *Bâtiment Gentiane 90200 LEPUIX.*

Contact : 03 84 56 75 28 Site internet: www.ballondalsace.fr - Courriel: secretariat@smiba.fr
SIRET: 259 000 032 00070- N° TVA intracommunautaire 259 000 032 00070- APE 84.13Z

ASSURANCE MATERIEL LOUE

Tarif journée : 3,00 € par personne et par ensemble matériel

L'assurance couvre le vol ou la casse de matériel dans les conditions normales d'utilisation. En cas de vol, un récépissé de plainte sera demandé. La perte et la disparition du matériel ne sont pas couvertes.

Dans ces cas, le matériel sera facturé au client sur la base du prix de vente TTC du matériel, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 15% par an

Le SMIBA –Destination Ballon d'Alsace est inscrit au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro d'immatriculation 22007181.

SMIBA – Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace
Destination Ballon d'Alsace – *Bâtiment Gentiane 90200 LEPUIX.*

Contact : 03 84 56 75 28 Site internet: www.ballondalsace.fr - Courriel: secretariat@smiba.fr
SIRET: 259 000 032 00070- N° TVA intracommunautaire 259 000 032 00070- APE 84.13Z